



Seuil de l'ancien moulin d'Achery, avant travaux – 2018

TRAVAUX D'EFFACEMENT DU SEUIL DE L'ANCIEN MOULIN D'ACHERY

Journée d'information des élus de l'Union des Syndicats

Contexte

L'Oise, cours d'eau concerné par ce projet, se sépare en 2 bras principaux, dont le bras de dérivation dit « Oisel », « bras de Brissay » ou « bras Mayot ». Il débute environ 15 km en amont par dérivation de l'Oise, sur la commune de Séry-les-Mézières et conflue avec le bras principal de l'Oise environ 1 km en aval. Ce bras alimente de nombreux ouvrages hydrauliques avant d'arriver sur la commune d'Achery (02).

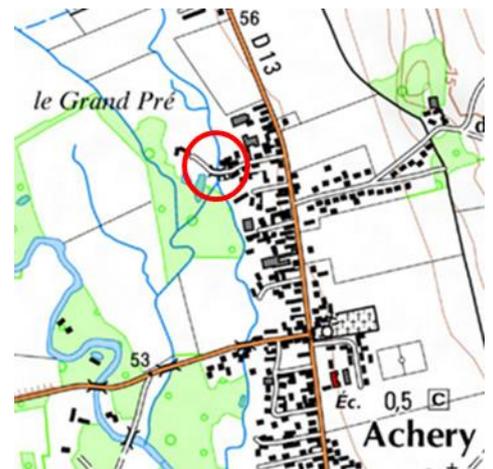
Selon le règlement d'eau du 02 août 1852, l'ouvrage d'Achery, situé sur la commune du même nom, était un **moulin à farine**.

D'après les élus de la commune et le propriétaire actuel, ce moulin aurait fonctionné jusqu'en 1974 grâce à une turbine. L'arrêt de son activité a été causé par un incendie du moulin. Depuis cette date, l'ouvrage est resté sans usage.

En 2013, à l'occasion d'une visite de terrain, le syndicat de l'Oise aval propose d'étudier la possibilité de restaurer la continuité piscicole et sédimentaire sur cet ouvrage ainsi que la renaturation des berges et du lit de la rivière.

Le syndicat engage donc une étude d'effacement du seuil du moulin d'Achery, à laquelle la commune d'Achery ainsi que le propriétaire du moulin sont associés. Le bureau d'études SOGETI INGENIERIE est alors retenu pour réaliser l'étude financée à 80 % par l'Agence de l'eau Seine Normandie et l'Entente Oise Aisne.

Suite à plusieurs réunions de comité de pilotage entre les élus du syndicat, le propriétaire, les partenaires techniques et financiers, le projet d'aménagement de l'ouvrage existant a été validé par l'ensemble des participants.



Localisation du site



Ancien moulin d'Achery – Avant travaux

Objectifs du maître d'ouvrage

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

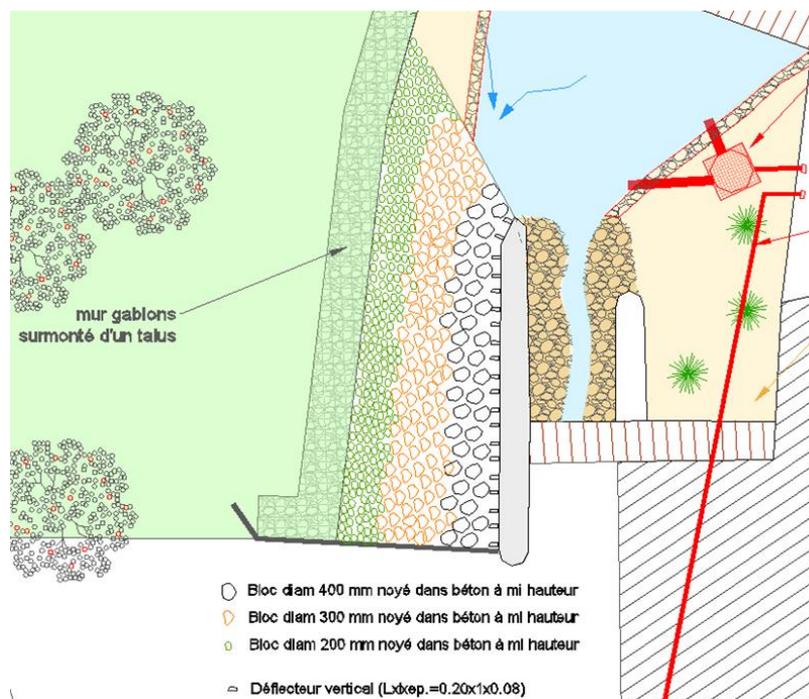
- Rétablir la continuité piscicole et sédimentaire ;
- Diversifier les écoulements et les habitats ;
- Améliorer l'état écologique du cours d'eau et de ses milieux connexes ;
- Ne pas aggraver les écoulements en crue et améliorer la ressource en eau en étiage ;
- Préserver ce site sensible par une gestion adaptée ;
- Valoriser le patrimoine naturel ;
- Améliorer les potentialités piscicoles conformément au Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et de la gestion des ressources piscicoles.

Les travaux et aménagements

Les travaux ont consisté à restaurer la continuité écologique par la création d'une rampe en enrochements au droit du déversoir existant.

Les principaux aménagements sont les suivants :

- Démolition du déversoir existant et du mur en rive droite ;
- Création d'une rampe en enrochements ;
- Réfection des maçonneries (pile centrale) et création de banquettes ;
- Adaptation de la prise d'eau pompier située près du bâtiment ;
- Renforcement des culées de la passerelle existante ;
- Talutage des berges en amont de l'ouvrage et mise en place de géotextile coco ;
- Mise en défens des berges par la pose de clôtures et d'abreuvoirs.



Vue en plan de la rampe en enrochements



Vannage et déversoir supprimés



Adaptation de la prise d'eau pompier



Réfection des maçonneries et création de banquettes



Pose de clôtures et d'abreuvoirs

Démarches réglementaires

- Dossier d'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau ;
- Déclaration d'intérêt général (DIG).

Les aspects financiers

Le coût total des travaux (dont la maîtrise d'œuvre) s'élève à : **142 150 € TTC**

Avec la participation financière de :

- L'Agence de l'Eau Seine Normandie : **100%**

Les aspects administratifs et réglementaires

- Maître d'ouvrage : **Syndicat du Bassin Versant de l'Oise Aval Axonaïse**
- Assistant au maître d'ouvrage : **Union des syndicats**
- Maître d'œuvre : **SOGETI Ingénierie**
- Travaux : **ETS MASCITTI**